



Donner dans le Royaume de Dieu

Il est plus qu'évident que le cœur de Dieu c'est de donner. Donner reflète le caractère de Dieu. Il veut bénir et il a même donné son propre Fils. Dans ce cas, il n'est pas seulement question de donner votre argent mais certainement aussi de vous offrir vous-même.

Ne nous laissons pas de faire le bien; car nous moissonnerons au temps convenable, si nous ne nous relâchons pas. Ainsi donc, pendant que nous en avons l'occasion, pratiquons le bien envers tous, et surtout envers les frères en la foi.
(Galates 6:9-10)

Nous moissonnerons si nous ne nous laissons pas. Faire le bien va au-delà de simplement donner de l'argent. Cela implique donner du temps, de l'amour, de la créativité, de la grâce, du pardon, de la joie, des remerciements, des prières, des bénédictions, des efforts, de la compassion, etc. En bref, faire le bien.

Nous savons également que l'on insiste fortement sur le don d'argent et que cela est incroyablement important. Souvent, nous soulevons cette question quand il s'agit de donner sa dîme à l'Eglise locale. Cette Eglise locale est souvent qualifiée de lieu d'entrepôt. C'est là que nous apportons nos dîmes, c'est-à-dire les dix pour cents de nos revenus qui reviennent à Dieu.

J'ai appris à croire, à appliquer et à enseigner ce principe depuis mon jeune âge. Cela nous a bénis, cela nous a appris à donner délibérément et nous n'avons jamais eu de problème à faire ainsi. J'ai vécu cette expérience comme un principe et pas une obligation, et nous avons toujours donné avec amour. Pourtant, il importe d'explorer les raisons pour lesquelles nous agissons de la sorte, et en définitive, ce qui compte c'est d'écouter ce que dit le Saint-Esprit. C'est une institution divine dans la loi et la question est de savoir jusqu'à quel point cette institution doit encore être « obligatoire » dans notre vie. Après tout, c'est aussi un domaine où notre pensée est en voie de transformation. Bien sûr, il y a toujours des gens pour chercher une excuse et ne pas faire ce qu'ils sont censés faire. Ils appliquent toutes sortes de clauses échappatoires pour tenter de justifier pourquoi ils n'ont pas besoin de donner. Ceci n'est assurément pas mon but. Les choses peuvent s'améliorer seulement quand une nouvelle révélation vient du cœur de Dieu. Cela n'aura pour résultat qu'un plus grand flot de provision entrant dans le Royaume de Dieu.

Deux approches

Il y a généralement deux approches face au sujet de la dîme.

L'une consiste à donner la dîme selon la loi, l'autre est de donner la dîme comme cela se faisait avant que la loi soit transmise.

Je n'ai pas l'intention de dire que la loi n'est pas importante. En Matthieu 5:17-19, Jésus dit qu'il n'est pas venu pour abolir la loi ou les prophètes, mais pour accomplir. En d'autres termes, tout ce qu'il a dit et fait était pure interprétation de la loi. Jésus est venu montrer aux gens comment ils devraient vivre. Le joug du rabbin Jésus, c'est-à-dire son enseignement personnel, sa façon de prendre la vie et la proclamation du Royaume de Dieu comme un tout, cela était une parfaite interprétation de la volonté de Dieu. (Voir aussi le chapitre 7)

Donner est un principe intemporel et divin, mais je ne crois pas que l'on puisse prouver bibliquement que l'entièreté de la

dîme doit être versée à la même Eglise locale chaque mois. On ne peut pas le prouver en se basant sur la loi non plus. Certaines remarques abordant ce sujet ont placé beaucoup de gens sous une grande pression. On dit que nous sommes bénis lorsque nous apportons l'offrande au lieu d'entrepôt, mais que nous sommes maudits si nous ne le faisons pas.

Pourtant, ce n'est pas ce que Jésus voulait dire en parlant d'accomplir la loi. Ce n'est pas son joug. C'est un grave problème si quelqu'un donne aux gens, qui sont sauvés par le sang de Jésus, le sentiment d'être maudits.

Bien sûr, donner apporte toujours une bénédiction, mais je ne crois pas que ce soit dans le cœur de Dieu de mettre la pression sur les gens pour qu'ils agissent ainsi. Paul met clairement l'accent sur un don généreux qui a été préparé d'avance et pas sur un don octroyé par extorsion (2 Corinthiens 9:5).

Donner sur base de la loi

Donner la dîme n'était pas une loi applicable à tout le monde non plus. Elle ne s'appliquait qu'aux bergers et aux fermiers. La dîme avait à voir avec les produits de la terre, les fruits et les troupeaux. Dans ce sens, Jésus n'était pas tenu de donner la dîme non plus. Cela ne signifie pas qu'il n'a pas donné grand-chose. En fait, il a tout donné, jusqu'à sa vie.

Je ne veux pas dire que le reste de la nation ne faisait pas d'offrandes ou qu'on ne leur demandait pas non plus de le faire. Cependant, de nos jours, on dit que chacun est tenu de donner dix pour cents de ses revenus. En général, ceci trouve appui dans l'usage d'un verset tiré de Malachie avec la malédiction qui s'y rattache:

Un être humain peut-il frustrer Dieu? Car vous me frustrez, et vous dites: En quoi t'avons-nous frustré? C'est sur la dîme et le prélèvement! Vous êtes frappés par la malédiction et vous me frustrez, la nation tout entière!

(Malachie 3:8-9)

Qu'est-ce que les gens étaient censés faire de leur dîme selon la loi? Les dîmes étaient saintes pour le Seigneur et cela signifie qu'elles devaient être utilisées d'après ses instructions. En Malachie 3:7, il est écrit que le peuple de Dieu s'était détourné de ses statuts et ne les avait pas gardés.

Tout comme vos ancêtres, vous vous êtes éloignés de mes enseignements, vous ne les avez pas suivis. Revenez vers moi, et je reviendrai vers vous, je le dis, moi, le SEIGNEUR de l'univers.
(Malachie 3:7)

Quels étaient ces statuts?

Au bout de trois ans, tu sortiras toute la dîme de tes produits pendant cette (troisième) année et tu la déposeras là où tu résideras. Alors viendront le Lévite, qui n'a ni part ni héritage avec toi, l'immigrant, l'orphelin et la veuve, qui résideront avec toi; ils mangeront et se rassasieront, afin que l'Éternel, ton Dieu, te bénisse dans toute l'œuvre que tu entreprendras de tes mains.

(Deutéronome 14:28-29)

Nous pourrions appeler ceci un entrepôt, que géraient les Lévites, dont ils pouvaient vivre et à partir duquel ils pouvaient donner. Leurs champs se situaient hors du village ou hors des murs de la cité et eux-mêmes avaient la responsabilité spirituelle pour les habitants de cette ville.

Tous les trois ans, les gens apportaient leurs dîmes de l'année sur les produits du pays, sur le fruit des arbres et les premiers-nés de leur petit bétail et de leur gros bétail. Tous les trois ans, pas chaque année. Les dîmes étaient employées d'une manière différente pendant les deux autres années:

Tu lèveras la dîme de tout ce que produira ta semence, de ce que rapportera ton champ chaque année. Tu mangeras

devant l'Éternel, ton Dieu, dans le lieu qu'il choisira pour y faire demeurer son nom, la dîme de ton blé, de ton vin nouveau et de ton huile, (...). Peut-être, le chemin sera-t-il trop long pour ce transport, (...). Alors, tu échangeras (ta dîme) contre de l'argent, tu serreras cet argent dans ta main et tu iras au lieu que l'Éternel, ton Dieu, aura choisi. Là, tu échangeras l'argent contre tout ce que tu désireras, gros et menu bétail, vin et liqueurs, tout ce qui te fera plaisir, tu mangeras là devant l'Éternel, ton Dieu, et tu te réjouiras, toi et ta famille. (Deutéronome 14:22-26)

Il ne leur était pas permis de consommer leurs dîmes en dehors de l'endroit que Dieu avait choisi pour eux. Il fallait que ce soit en dehors de leur ville ou de leur village.

On permettait à tous de participer: les fils, les filles, les serviteurs sans même oublier les Lévites durant cette célébration. Il est clair que les dîmes avaient pour but de servir dans une atmosphère de célébration, de partage et de communion avec Dieu.

En mettant à part et en préparant les dîmes, il n'était pas nécessairement question de sélectionner le « meilleur ». Bien sûr, je n'en viens pas à dire que vous ne devez pas donner le meilleur à Dieu... mais en fin de compte, tout lui appartient, parce que nous lui appartenons. Alors qu'on prêche souvent de donner le « meilleur » dans la dîme, cela n'était pas une exigence dans la dîme des Israélites:

Pour toute dîme de gros et de menu bétail, de tout ce qui passe sous la houlette, le dixième sera consacré à l'Éternel. On n'examinera pas si l'animal est bon ou mauvais, on ne le remplacera pas; si l'on remplace un animal par un autre, ils seront l'un et l'autre chose sainte et ne pourront être rachetés. (Lévitique 27:32-33)

Par conséquent, les Israélites employaient leur dîme de la première année et de la deuxième année pour célébrer une fête avec leur

famille dans un lieu spécial. Ces célébrations n'avaient pas cours pendant la troisième année, parce que les Israélites apportaient alors leur dîme dans l'entrepôt proche de leur lieu de vie. Cette dîme était destinée aux Lévites qui, à leur tour, en donnaient une portion aux pauvres.

La situation avant la loi

Considérons la pratique des dîmes avant que la loi ne soit donnée. L'histoire d'Abraham et de Melchisédek sert souvent à démontrer le principe du don de la dîme. On utilise alors un passage de l'Écriture qui se rapporte à l'offrande qu'Abraham fit à Melchisédek:

Et Abram lui donna la dîme de tout. (Genèse 14:20)

Cependant, il ressort clairement du contexte que c'étaient les dîmes du butin de la guerre qu'Abraham avait dû mener contre les rois d'Orient. Hébreux 7:4 confirme qu'Abraham donna la dîme d'un butin de premier choix. Par conséquent, cela ne se rapporte pas au reste de ses propriétés et/ou revenus. Abraham a dû donner avec largesse durant toute sa vie. C'était un homme incroyablement riche, mais cela n'est pas une preuve en soi. Au plan biblique, nous voyons qu'Abraham fit une offrande à Melchisédek une fois « seulement ». Il ne garda aucun des quarante-vingt-dix pourcents du butin pour lui-même, mais il laissa aux hommes ce qu'ils avaient mangé et leur part aux hommes qui l'avaient accompagné. (Genèse 14:21-24).

Jacob nous offre un autre exemple de la manière dont les gens donnaient la dîme avant que la loi ne soit donnée. Celui-ci s'enfuyait loin de son frère Esaü. Une nuit, il dormait à Béthel et fit un rêve. Lorsqu'il s'éveilla, il dit:

Certainement, l'Éternel est présent dans cet endroit, et moi, je ne le savais pas! (Genèse 28:16)

Ensuite, il fit un vœu et dit:

Certainement, l'Éternel est présent dans cet endroit, et moi, je ne le savais pas! (Genèse 28:16)

Ensuite, il fit un vœu et dit:

Si Dieu est avec moi et me garde sur la route où je vais, s'il me donne du pain à manger et des habits pour me vêtir, et si je retourne en paix à la maison de mon père, alors l'Éternel sera mon Dieu. Cette pierre que j'ai érigée en stèle, sera la maison de Dieu. Je te donnerai la dîme de tout ce que tu me donneras. (Genèse 28:20-22)

Jacob prit la décision de son plein gré. Il posa même certaines conditions à remplir par Dieu avant qu'il ne prélève la dîme sur chacune des choses qu'il recevrait du Seigneur. Donc, encore une fois, donner la dîme avant la loi peut être interprété comme un événement unique dans le temps.

Applications

De nombreux ministères et Eglises croient que la loi de la dîme s'applique aujourd'hui aux croyants et l'on enseigne que la dîme tout entière de tous les revenus doivent revenir à l'Eglise locale. Pourtant, dans ce cas, une seule loi s'applique bien sûr, et c'est la loi qui s'applique aux dîmes d'après les livres du Lévitique, des Nombres et du Deutéronome.

Il n'existe aucune loi du Nouveau Testament qui soit liée au don de la dîme. Si la loi de l'Ancien Testament devait être enseignée correctement, il faudrait enseigner que les dîmes soient données à ceux qui servent et qui équipent l'Eglise, aux activités collectives telles que les repas et les célébrations et aux fins d'aider les pauvres. Il faudrait ensuite enseigner que les pauvres et ceux qui bénéficient d'une aide sociale soient exemptés du don de la dîme. Dans certains cas, ils devraient même pouvoir recevoir de l'aide de la part des Eglises qui récoltent les dîmes – étant entendu qu'il y ait clarté et transparence dans ce domaine, bien sûr. Dans

l'Ancien Testament, les pauvres avaient même la permission de glaner dans les champs après les moissonneurs au temps des récoltes (Ruth 2:2-17).

Si vous croyez que la dîme est un principe imposé par la loi, ou en d'autres termes, quelque chose que vous devez faire, et si vous croyez que cela est valide et applicable à l'Eglise du point de vue du Nouveau Testament, alors, c'est ce que vous devriez faire. La perspective biblique sur la dîme et sur la manière de la donner selon la loi, est par contre très claire. Par conséquent, je crois qu'il est essentiel de changer notre point de vue sur la question.

Si vous croyez que de donner dans le Nouveau Testament est simplement une question de cœur et d'obéissance à Dieu, alors c'est ce que vous devriez faire. Vous êtes un intendant, et, à la fin de la journée, ce qui importe, c'est d'avoir utilisé votre argent de la manière voulue par Dieu.

Entretemps, vous pouvez appliquer le principe de la dîme tandis que vous recherchez la direction du Saint-Esprit, tout en cherchant votre propre niveau de don inspiré du cœur de Dieu et votre niveau de soutien à ceux qui vous servent spirituellement, par exemple.

Dans ce processus où nous sommes changés dans nos pensées, il est important d'avoir de la sensibilité. Etant donné la demande actuelle au sujet des dîmes dans de nombreuses assemblées, la question pourrait devenir l'objet de grands débats. Il est crucial d'en parler au sein d'une bonne relation. De nombreux problèmes pourraient voir le jour si tout le monde se mettait soudainement à changer d'avis concernant la dîme et retirait ses finances de sa propre Eglise.

A ce propos, il y aura toujours certaines dépenses qui devraient être partagées. C'est complètement normal. Quand vous visitez une Eglise, il est normal que vous partagiez les dépenses liées aux installations. Cela inclut les fournitures d'électricité, d'eau, le bâtiment lui-même, le matériel pour la garderie et les services aux enfants. Il s'agit là de savoir-vivre. Vous devriez aussi donner de tout votre cœur selon la direction de Dieu. Ceci peut

se faire en termes d'offrande, de vêtements, de nourriture, de dons anonymes pour des personnes précises qui en ont besoin. Ceci s'applique aux gens qui assistent régulièrement à l'assemblée locale, mais aussi aux visiteurs. Nous devrions toujours donner plus que nous ne prenons.

Paul dit:

Quoique très éprouvés par des tribulations, leur joie débordante et leur pauvreté profonde ont produit avec abondance de riches libéralités: selon leurs possibilités, je l'atteste, et même au-delà de leurs possibilités, de leur plein gré, ils nous ont demandé avec beaucoup d'insistance la grâce de participer à ce service en faveur des saints.

(2 Corinthiens 8:2-4)

C'est dans le cœur de Dieu de donner et le Nouveau Testament traite largement du fait de donner. Ce chapitre n'a pas été écrit dans le but de minimiser le fait de donner. Au contraire, quand on donne selon le cœur de Dieu, c'est avec une incroyable abondance.

A propos de la « Support Ministries Foundation »

La « Support Ministries Foundation » (Fondation de Soutien aux Ministères) est un instrument dans le corps du Christ, dont l'objectif est d'amener le peuple de Dieu à un plus haut niveau de maturité et de liberté, en maintenant des relations et en considérant les nations avec la mentalité du Royaume. La « Support Ministries Foundation » soutient le quintuple ministère et en particulier les ministères prophétique et apostolique. Elle arbitre en offrant le service d'experts et de consultants et elle facilite des projets variés.

La fondation organise des séminaires, des conférences et publie des livres, des CD d'enseignement et des articles.

Notre site web offre davantage d'informations à propos des personnes impliquées dans la fondation et sur le travail qu'ils effectuent.

Les livres et les CD d'enseignement peuvent être commandés en ligne.

Website: <http://www.supportministries.nl>

E-mail: info@supportministries.nl

Tel/Fax: +31 (0)118 476 244